

## **La Place financière retient son souffle**

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève  
Président de la Fondation Genève Place Financière  
Genève, le 8 octobre 2019 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,  
Chers journalistes,

Je vous remercie de votre présence pour la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

Cette année, les résultats de l'enquête conjoncturelle, qui seront présentés dans le détail par Edouard Cuendet, sont l'expression d'une Place financière qui retient son souffle. D'une part, du côté des incertitudes, elle attend des décisions majeures touchant les liens entre la Suisse et l'UE (Union Européenne). De même, elle reste suspendue aux risques posés par des intérêts négatifs qui s'installent sur la durée. Sur un plan plus local, l'avenir de l'aéroport est également en suspens. D'autre part, en termes d'opportunités, la Place financière se prépare à augmenter la cadence tant dans la finance durable que dans la transformation numérique.

### **Relations bilatérales avec l'UE et intérêts négatifs**

#### **Accord-cadre**

En décembre 2018, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative à l'Accord institutionnel conclu avec l'UE. Le Gouvernement rappelle que le but de ce traité est de consolider la voie bilatérale et, en particulier, l'accès au marché intérieur.

Pour la place financière suisse en général et genevoise en particulier, la notion de relations bilatérales revêt une importance primordiale, car son activité s'oriente largement vers une clientèle internationale. Près de la moitié des actifs sous gestion dans notre pays provient de l'étranger. Une part importante de ces avoirs est issue de l'UE. On parle de près de CHF 1'000 milliards.

Mais la Place financière se trouve confrontée à des poussées protectionnistes de la part des membres de l'UE qui érigent des barrières visant à limiter les relations transfrontalières entre les banques situées dans des Etats tiers (dont la Suisse) et leurs résidents. Cette situation est génératrice d'une insécurité juridique, véritable poison pour l'économie.

C'est pourquoi la FGPF, de concert avec les principales associations faïtières, soutient l'Accord institutionnel négocié avec Bruxelles. Ce texte a le mérite de tracer une voie crédible pour la poursuite des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Ce traité constitue par ailleurs un préalable indispensable à l'ouverture de négociations sur un accord permettant à l'avenir un accès au marché pour les banques et les autres intermédiaires financiers helvétiques. A défaut d'accès au marché, les acteurs de la place financière sont amenés à délocaliser ou à développer une partie de leurs activités dans l'UE, ce qui est néfaste à l'emploi et aux recettes fiscales dans notre pays et notre canton.

La FGPF attend par conséquent un signal fort du Conseil fédéral en faveur de cet accord après les élections du 20 octobre.

## **Libre circulation des personnes**

Dans le contexte des relations avec l'UE, la libre circulation des personnes demeure un sujet de préoccupation.

En mai 2020, la population suisse se prononcera sur l'Initiative de l'UDC dite « de limitation », qui réclame la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes. En raison de la « clause guillotine », l'acceptation de cette initiative conduirait automatiquement à la fin des accords inclus dans les Bilatérales I qui ont pourtant massivement contribué à la prospérité de notre pays depuis plus de 15 ans. On précisera encore que les initiants ne proposent aucune alternative crédible.

Un tel scénario aurait des conséquences désastreuses pour les entreprises helvétiques. Pour rappel, en 2018, la quote-part du commerce extérieur de la Suisse en pourcentage du PIB s'élevait à 93,5%. De plus, 51,6% des marchandises et des services que la Suisse a exportés ont pris le chemin d'un des pays de l'UE.

Lors de la session d'automne, le Conseil national a rejeté cette initiative à une écrasante majorité. Sans surprise, la Place financière s'oppose avec énergie à ce texte.

Cette initiative a toutefois un mérite : elle amènera les citoyennes et les citoyens suisses à se prononcer clairement sur le maintien ou non de la voie bilatérale.

## **Intérêts négatifs**

Parmi les facteurs susceptibles de freiner le développement de la Place, il faut évidemment citer les intérêts négatifs.

La BNS a décidé de maintenir à – 0,75% les intérêts négatifs en vigueur depuis 2015. En revanche, elle a augmenté de 20 à 25 le multiple des réserves obligatoires conduisant à une exonération.

De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer l'inefficacité de cette mesure. En effet, la BNS doit toujours autant intervenir sur les marchés et son bilan continue à enfler.

Les intérêts négatifs déploient aussi des effets pervers. Ils poussent notamment les investisseurs à prendre plus de risques et à surpondérer certaines classes d'actifs, comme l'immobilier. A cause d'eux, les caisses de pension helvétiques se retrouvent dans une situation très délicate. Les intérêts négatifs encouragent aussi la Confédération et les cantons à s'endetter. Du point de vue des banques, ils réduisent leur profitabilité et pourraient dès lors mettre en péril leur capacité d'accorder du crédit.

Une nouvelle baisse serait donc préjudiciable à la Suisse et à son économie. La BNS devrait au contraire songer à supprimer cette mesure contreproductive dès que possible.

## **Avenir de l'aéroport**

A ces paramètres qui concernent l'ensemble des acteurs financiers en Suisse s'ajoute un besoin plus local : en tant qu'industrie d'exportation, la place financière genevoise doit pouvoir compter sur une plateforme aéroportuaire et une desserte aérienne de qualité.

En effet, l'aéroport international de Genève permet aux intermédiaires financiers d'aller à la rencontre de leur clientèle et de prospecter de nouveaux marchés. En retour, il reçoit aussi les clients venus de l'étranger, qui s'attendent à un niveau d'accueil en adéquation avec l'image d'excellence dont notre pays bénéficie hors de nos frontières. Or, les attaques à répétition contre l'aéroport risquent de l'affaiblir et d'affecter par ricochet le tissu économique genevois dans son ensemble. Bien entendu, les préoccupations légitimes des riverains doivent également être prises en compte dans l'équation.

Les éléments qui précèdent tiennent la Place financière en haleine. Ils ne doivent toutefois pas occulter les opportunités qui s'offrent aux acteurs du secteur les plus entreprenants.

## Finance durable

La finance durable participe pleinement à la diversité de la place financière genevoise. Elle permet en particulier d'attirer des compétences nouvelles. Elle constitue donc non seulement un relais de croissance important, mais aussi un vecteur de différenciation avec les autres centres financiers.

Les derniers chiffres publiés par Swiss Sustainable Finance (SSF) sur le volume des placements durables effectués en Suisse révèlent que ceux-ci ont progressé de 83% en 2018 pour atteindre CHF 717 milliards. Cela démontre combien les aspects sociaux et environnementaux conditionnent aujourd'hui les comportements en matière de placement.

Genève occupe une place de choix dans ce domaine en regroupant sur son sol à la fois les organisations internationales, de grandes fondations privées, un secteur académique à la pointe et des compétences financières hors du commun. Cette proximité entre la Genève internationale et la Genève financière constitue un atout unique au monde.

L'organisation du Sommet « Building Bridges » le 10 octobre prochain démontre que le pont entre les deux rives du lac est bien plus qu'une image de carte postale. Pour la première fois, tous les acteurs de l'écosystème seront réunis afin d'élaborer des solutions concrètes et innovantes pour maximiser leur impact collectif.

Le développement de la finance durable est toutefois freiné par un carcan législatif trop rigide.

Consciente de cet obstacle majeur, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) propose un bouquet de mesures destinées à faciliter le passage à une allocation plus durable. Il s'agit en particulier d'abroger les dispositions relatives aux placements autorisés et aux limites par catégorie. Il conviendrait aussi d'appliquer pleinement la « règle de l'investisseur prudent » pour diversifier les actifs.

Un postulat vise aussi à rendre le marché des capitaux suisses plus attractif en supprimant le droit de timbre et en réformant l'impôt anticipé, qui constituent deux handicaps majeurs à l'heure actuelle. Ce sont deux conditions indispensables pour faire de la Suisse un centre pour l'émission à grande échelle de « Green Bonds », les obligations vertes.

Pour favoriser l'investissement durable, un dialogue et un engagement commun de tous les acteurs pertinents du secteur financier, de la politique et de la société civile s'avèrent nécessaires.

## Digitalisation

Au même titre que la finance durable, la transformation numérique doit s'accompagner d'un cadre réglementaire incitatif.

Plusieurs études montrent que la Place financière n'a pas attendu l'invention du terme FinTech pour se montrer innovante dans de nombreux domaines. La dernière en date provient de la BNS qui a publié fin août son enquête sur la numérisation et la fintech dans les banques suisses. Cette analyse expose que les banques s'attendent à une forte numérisation de l'intermédiation financière en Suisse. Elles voient dans la numérisation avant tout des opportunités, en particulier pour réduire les coûts et augmenter la qualité des services. Dans le même temps, les banques signalent des défis, notamment l'augmentation de la concurrence entre les banques et avec les nouveaux acteurs du marché, tels que les entreprises big tech (GAFA) ou les banques numériques.

La Suisse a su jusqu'à aujourd'hui se doter d'un cadre juridique permettant d'accompagner la digitalisation du secteur financier et il faut s'en féliciter. Le Conseil fédéral a notamment introduit la possibilité d'une autorisation FinTech. L'autorité de surveillance, la FINMA, a publié un guide

pratique en lien avec cette autorisation. L'Association Suisse des Banquiers (ASB) a émis des recommandations pour les ouvertures de comptes d'entreprises pour les sociétés blockchain.

Ces différents textes ne sont pas restés lettres mortes. En effet, fin août 2019, deux start-ups spécialisées dans les actifs numériques ont obtenu une licence bancaire.

La digitalisation induit des effets collatéraux, dont, en particulier, le débat nourri sur la taxation des services numériques et, plus largement, sur l'imposition des services transfrontaliers. La Place financière suit l'évolution de ce dossier qui peut avoir un impact important sur son modèle d'affaires.

L'OCDE est en pointe en la matière. En mai 2019, elle a adopté une feuille de route fondée sur deux piliers pour tenter de résoudre la quadrature du cercle fiscal. Le premier pilier explore des solutions possibles pour déterminer où l'impôt devrait être payé et sur quelle base. Le deuxième pilier porte sur la conception d'un système visant à s'assurer que les entreprises multinationales - dans l'économie numérique et au-delà - paient un niveau minimum d'impôt.

L'OCDE vise désormais un accord pour janvier 2020. La Suisse participera sans doute activement à la définition des nouveaux standards, afin d'en réduire au maximum l'impact sur ces recettes fiscales. Cet impact a été estimé provisoirement entre CHF 1 et 5 milliards pour la Confédération.

Plusieurs pays ont lancé des initiatives, en ordre dispersé. La France a ouvert les feux en voulant introduire une taxe de 3% sur le chiffre d'affaires issus des services numériques réalisés par les GAFAs. Les autres services, notamment financiers, ne sont pas concernés. Face à l'hostilité des Etats-Unis, Paris a dû faire largement machine arrière.

De son côté, l'Italie cherche à imposer des entreprises étrangères, dont des banques suisses, pour des bénéfices réalisés sur son sol malgré l'absence d'un établissement stable sur sol italien. La Suisse doit résister à ces velléités romaines qui contreviennent aux principes fixés par l'OCDE en matière de Conventions de double imposition.

En Suisse, les Chambres fédérales devront s'abstenir de se lancer dans des initiatives non coordonnées avec les travaux de l'OCDE. A défaut, l'économie suisse risque de subir des désavantages compétitifs importants. L'introduction d'une micro-taxe sur les transactions financières, telle qu'imaginée par certains, n'est par conséquent pas envisageable en l'état.

## Conclusion

La place financière genevoise a su démontrer son endurance en franchissant sans trébucher les différents obstacles placés sur sa route par les crises économiques et les vagues réglementaires.

Le secteur financier se trouve actuellement à la croisée des chemins et sa trajectoire dépendra notamment des décisions démocratiques prises au sujet des relations bilatérales avec l'UE.

Le rôle des infrastructures locales, dont celui de l'aéroport, ne doit pas être sous-estimé dans la compétition qui se joue au niveau mondial.

Dans cette course de fond, la finance durable et la digitalisation pourront servir de catalyseurs, pour autant que le cadre législatif et fiscal, tant suisse qu'international, favorise le développement de ces atouts prometteurs.

Tout cela ne sera évidemment possible que si les intérêts négatifs ne finissent pas par étouffer le dynamisme de la Place financière et de l'économie toute entière.

Je vous remercie de votre attention et passe sans tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.